

7 181
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes
Au capital de 144 000 euros
Siège social : 77 ROUTE NATIONALE
62660 BEUVRY
919 583 203 RCS ARRAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le 26 mai
A 11 heures,
Au siège social à BEUVRY,

Monsieur Shadab CHOUDHARI,
Demeurant 126 rue Piquette 62149 FESTUBERT,

Propriétaire de la totalité des 1 440 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 7 181,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

L'associé unique après avoir apporté les titres qu'il détient dans la Société SPFPL CORUSCANT, Société d'exercice libéral par actions simplifiée de chirurgiens-dentistes, au capital de 252 000, dont le siège social est 77 Route nationale à BEUVRY (62660), immatriculée au RCS de ARRAS sous le numéro 939 822 144 décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à cent quarante-quatre mille euros (144 000 euros).

Il est divisé en 1440 parts sociales de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 1440, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus, et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, savoir :

A la SPFPL CORUSCANT, mille quatre cent quarante parts sociales en pleine propriété, ci 1 339 parts

A Monsieur Shadab CHOUDHARI, une part sociale en pleine propriété, ci 1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 440 parts

Le reste de l'article reste inchangé.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Shadab CHOUDHARI

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.